



Réf. Farde e-Assemblées : 2339919

N° OJ : 65

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/05/2020

**Objet :** Convention de volontariat pour les membres du Conseil de quartier.

Le Conseil communal,

Vu l'article 120 bis de la nouvelle loi communale qui prévoit que le Conseil communal peut instituer des conseils consultatifs pouvant rendre un avis sur une ou plusieurs questions déterminées;

Vu que le Conseil communal a adopté en sa séance du 21 octobre 2019 la Charte de la participation de la Ville de Bruxelles;

Vu la décision du Collège en sa séance du 21 novembre 2019 d'adopter l'organisation globale des Conseils de quartier;

Vu que le Conseil communal a adopté en sa séance du 2 décembre 2019 le règlement cadrant la mise en place des Conseils de quartier;

Vu que le Collège a adopté en sa séance du 20 février 2020 le règlement adapté des Conseils de quartiers;

Vu que le Conseil communal a adopté en sa séance du lundi 2 mars 2020 le règlement adapté des Conseils de quartier;

Considérant que l'article 13 du règlement des Conseils de Quartier prévoit qu'un défraiement est octroyé sur base d'une convention de volontariat aux représentants citoyens afin d'encourager leur présence aux réunions et de valoriser leur investissement dans ce dispositif;

Considérant que cette convention a pour objet de donner un cadre à ce défraiement en explicitant aussi les conditions particulières de mise en œuvre des différentes missions exécutées par le volontaire en qualité de membre d'un Conseil de quartier.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

**ARRÊTE :**

Article unique : Le texte de la convention cadre qui définit les modalités du défraiement et les conditions particulières de mise en œuvre des différentes missions exécutées par le volontaire en qualité de membre d'un Conseil de quartier est adopté.

Annexes :

[Convention volontariat FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

